



Prévenir le suicide des chefs d'entreprise, une affaire de proximité

Le dispositif d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe (APESA) naît en 2013 grâce à la mobilisation du greffier du tribunal de commerce de Saintes (Charente-Maritime), Marc Binné, et d'un psychologue clinicien charentais, Jean-Luc Douillard. Il a été créé pour venir en aide aux chefs d'entreprise en détresse lors de procédures judiciaires, en détectant au plus tôt le risque suicidaire.

Pour ces chefs d'entreprise – artisans ou patrons de TPE/PME –, le passage à la barre du tribunal de commerce marque souvent la fin d'une carrière et, au-delà, d'un projet professionnel et personnel dans lequel ils se sont investis sans compter. Confrontés, au moment du dépôt de bilan, à une grande culpabilité, au déshonneur, ils ont aussi le sentiment d'abandonner leurs salariés qu'ils connaissent bien.

Les personnels de justice qui sont là pour organiser la procédure collective de l'entreprise sont aussi chargés de la détection du risque. Ils peuvent aussi déclencher un suivi rapide et personnalisé pour éviter le pire.

En France, plus de 2580 chefs d'entreprises ont eu recours à l'APESA, depuis sa création fin 2013, 926 psychologues y ont participé.

Aujourd'hui, 56 tribunaux de commerce, dont celui de Cahors, utilisent ce dispositif et une trentaine sont en cours de déploiement.



APESA : « Cinq lettres qui m'ont sauvé la vie »*

« On ne parle jamais de la souffrance des chefs d'entreprise, déclare Marc Binné. Nous avons voulu combler ce manque. »

APESA, le dispositif de soutien psychologique aux patrons en risque de suicide a déjà sauvé des dizaines de vies, en majorité des hommes d'une cinquantaine d'années, des pères de familles...

« Aujourd'hui, la fonction de dirigeant est devenue un facteur de risque suicidaire, souligne Jean-Luc Douillard. C'est très nouveau. Notre identité professionnelle a pris une part énorme dans nos vies. Ajoutez à cela une situation économique difficile et la perte d'autres liens sociaux... »

La presse se fait l'écho de ce problème qui impacte la vie des entreprises, des familles et l'économie en général.



* Source Les Échos du 13 septembre 2016.

Les sentinelles

APESA 46 souhaite former de nombreuses « sentinelles » parmi toutes les personnes dont la fonction les amène à côtoyer le chef d'entreprise en difficulté, notamment les experts-comptables, les avocats, les juges et auxiliaires de justice, les commissaires-priseurs, les huissiers, etc.

Ces « sentinelles » ont pour mission de détecter les chefs d'entreprise en souffrance psychologique et de déclencher une alerte.

La « sentinelle », après avoir recueilli l'accord du dirigeant, remplit une fiche d'alerte et l'envoie à une plate-forme téléphonique d'assistance santé, partenaire d'APESA : Ressources Mutuelle Assistance (plus de huit millions d'adhérents). Le psychologue contacte le dirigeant dans les 6 heures de la réception de l'alerte.





« La psychologue d'APESA m'a appris à discerner l'important de l'essentiel. »

Si l'appel téléphonique détecte un état de crise suicidaire, le relais est passé aux psychologues de terrain.

APESA 46 offre jusqu'à cinq consultations psychologiques.

Le coût de la procédure pour la prise en charge d'un entrepreneur est estimé à 400 euros.

400 € pour potentiellement sauver une vie



Financement

Pour relayer l'action d'APESA 46, (association reconnue d'intérêt général) sur le Lot et assurer l'assistance aux chefs d'entreprises locaux, APESA 46 a besoin de récolter des fonds. Merci d'avance pour votre contribution, ou votre adhésion.

Contact APESA 46 :

Tribunal de Commerce Boulevard Gambetta - 46000 Cahors

apesa46.lot@gmail.com

Association enregistrée sous le numéro W461003031 - N° SIRET 824 654 313 00017

Pour en savoir plus sur APESA France : www.apesa-france.com